Informations de base	
2001/2528(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le renforcement des capacités de l'Union dans la prévention des conflits et la gestion civile des crises **Subject** 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2001	Débat en plénière		
15/03/2001	Décision du Parlement	T5-0145/2001	Résumé
15/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2528(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0012/2001	14/03/2001	
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0013/2001	14/03/2001	
Proposition de résolution		B5-0172/2001	14/03/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0145/2001 JO C 343 05.12.2001, p. 0203-0261	15/03/2001	Résumé

Résolution sur le renforcement des capacités de l'Union dans la prévention des conflits et la gestion civile des crises

2001/2528(RSP) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution invitant la Commission et le Conseil à se pencher prioritairement sur la question de la prévention des conflits et de la gestion des crises, étant donné qu'il est moins coûteux de les prévenir que de réparer les dommages qu'ils causent. Le Parlement insiste sur le fait que l'Union européenne a déjà à sa disposition une large gamme de moyens pour prévenir les conflits, y compris depuis peu, un embryon de force de police européennes et la force de réaction rapide. Elle dispose également de moyens de limiter le flux d'armes vers les régions en conflit grâce à son code de conduite sur les exportations d'armes. Cependant, les parlementaires considèrent qu'ils serait utile de dresser un inventaire de tous ces mécanismes de manière à identifier les éventuelles carences. Le Parlement demande que la capacité de renseignements, d'information et d'analyse de l'Union européenne soit améliorée. Il estime indispensable d'associer les ONG, la société civile et les médias indépendants à une politique de prévention des conflits. Il faut aussi, en amont, s'attaquer aux racines des conflits. À cette fin, la Commission, le Conseil et les États membres sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour coordonner leurs actions afin de prévenir le développement des conflits, y compris en établissant des règles de base pour rendre possible une action coordonnée.